



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/18702
18 février 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 18 FEVRIER 1987, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous informer que, les 11 et 12 février 1987, le régime iraquien criminel a lancé des raids aériens contre plusieurs villes de la République islamique d'Iran, continuant ainsi à violer les normes du droit international. Des détails à ce sujet sont présentés ci-après :

<u>Ville</u>	<u>Date</u>	<u>Heure</u>	<u>Nombre de morts</u>	<u>Nombre de blessés</u>
GHARVEH	2/11/1987	17 heures	25	28
SAQQEZ	"	--	7	43
RABAT	"	--	7	17
QARIEH-TARTANG (ILAM)	"	13 h 30	3	plusieurs
MARIVAN	"	--	4	20
VILLAGE DE GHAREHPANJ (ILAM)	"	13 h 45	1	3
TEHERAN	2/12/1987	10 h 10	11	15
MALAYER	"	10 h 08	1	4
HAMADAN	"	11 h 30	21	70
MAHABAD	"	11 h 31	37	170
SANANDAJ	"	11 h 50	4	26
TEHERAN	"	14 h 00	6	62

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

